|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | Secrétariat général du Gouvernement  Direction des services administratifs et financiers |

**DC1**

ACCORDS-CADRES

**LETTRE DE CANDIDATURE**

**DÉSIGNATION DU MANDATAIRE PAR SES CO-TRAITANTS [[1]](#footnote-1)**

Le formulaire DC1 est un modèle de lettre de candidature, qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics (marchés ou accords-cadres) pour présenter leur candidature.

En cas d’allotissement, ce document peut être commun à plusieurs lots.

En cas de candidature groupée, chaque membre du groupement renseigne le formulaire, et produit les renseignements ou documents demandés par l’acheteur (formulaire DC2).

Il est rappelé qu’en application du code de la commande publique, et notamment ses articles L. 1110-1, et R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-7 à R. 2162-12, R. 2162-13 à R. 2162-14 et R. 2162-15 à R. 2162-21 (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que R. 23612-1 à R. 2362-6, R. 2362-7, R. 2362-8, R. 2362-9 à R. 2362-12, et R. 2362-13 à R. 2362-18 (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d’achats utilisées (accords-cadres s’exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l’émission de bons de commande, concours, systèmes d’acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu’ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

**A - Identification de l’acheteur**

L’**État**, représenté par la **Direction des services administratifs et financiers du Premier ministre (DSAF)** - Secrétariat Général du Gouvernement - 20 avenue de Ségur, 75007 Paris.

Représentée par **Monsieur Serge DUVAL**, Directeur des services administratifs et financiers du Premier ministre, nommé par décret du 7 mai 2015 publié au JO n°0107 du 8 mai 2015.

**B - Objet de la consultation**

**Prestation de conciergerie connectée et organisation d’animations « Qualité de Vie au Travail » pour les services du Premier ministre.**

Référence de la consultation : 24\_BAM\_024\_R.

**C - Objet de la candidature**

La candidature est présentée :

pour l’accord-cadre (en cas de non allotissement).

pour tous les lots de la procédure de passation de l’accord-cadre.

pour le(s) lot(s) de la procédure de passation de l’accord-cadre.

**D - Présentation du candidat**

Le candidat se présente seul :

Nom commercial et dénomination sociale de l’unité ou de l’établissement qui exécutera la prestation :

Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l’adresse postale) :

Adresse électronique :

Numéro de téléphone :

Numéro SIRET, à défaut, un numéro d’identification européen ou international ou propre au pays d’origine de l’opérateur économique issu d’un répertoire figurant dans la liste des ICD :

Le candidat est un groupement d’entreprises :

conjoint

solidaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire :

NON

OUI

**E - Identification des membres du groupement et répartition des prestations**

Tous les membres du groupement remplissent le tableau ci-dessous.

En cas de groupement conjoint, les membres du groupement indiquent également dans ce tableau la répartition des prestations que chacun d’entre eux s’engage à réaliser.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N°**  **du**  **Lot** | **Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l’établissement [[2]](#footnote-2), adresse électronique, numéro de téléphone, numéro SIRET des membres du groupement [[3]](#footnote-3)** | **Prestations exécutées par les membres du groupement [[4]](#footnote-4)** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

*(Ajouter dans le tableau autant de lignes que nécessaire.)*

**F - Engagements du candidat individuel ou de chaque membre du groupement**

**F1 - Exclusions de la procédure**

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l’honneur :

**a)** dans l’hypothèse d’un marché public autre que de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l’un des cas d’exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique [[5]](#footnote-5) ;

**b)** dans l’hypothèse d’un marché public de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l’un des cas d’exclusion prévus aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique.

**Afin d’attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n’est pas dans un de ces cas d’exclusion, cocher la case suivante :**

**F2 - Documents de preuve disponibles en ligne (applicable également aux MDS lorsque l’acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l’article R. 2343-14 ou de l’article R. 2343-15 du code de la commande publique).**

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l’ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

*(Si l’adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut, se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)*

Adresse internet :

Renseignements nécessaires pour y accéder :

**F3 - Capacités**

Le candidat individuel, ou les membres du groupement, produisent, aux fins de vérification de l’aptitude à exercer l’activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles :

Le formulaire DC2

Les documents établissant ses capacités, tels que demandés dans les documents de la consultation [[6]](#footnote-6)

**G - Désignation du mandataire (en cas de groupement)**

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :

Nom commercial et dénomination sociale de l’unité ou de l’établissement qui exécutera la prestation :

Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l’adresse postale) :

Adresse électronique :

Numéro de téléphone :

Numéro SIRET, à défaut, un numéro d’identification européen ou international ou propre au pays d’origine de l’opérateur économique issu d’un répertoire figurant dans la liste des ICD :

Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d’habilitation par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation. Pour les marchés publics de défense ou de sécurité, ce document est à fournir dès le dépôt de la candidature.

1. Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, à l’adresse suivante : http://www/economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics [↑](#footnote-ref-1)
2. Préciser l’adresse du siège social du membre du groupement si elle est différente de celle de l’établissement. [↑](#footnote-ref-2)
3. À défaut, un numéro d’identification européen ou international ou propre au pays d’origine du candidat issu d’un répertoire figurant dans la liste des ICD. [↑](#footnote-ref-3)
4. Pour les groupements conjoints. Lorsque la candidature est présentée sous forme de groupement solidaire, le renseignement de cette rubrique est inutile. [↑](#footnote-ref-4)
5. Lorsqu’un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d’un marché, placé dans l’un des cas d’exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5, aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 ou aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 du code de la commande publique, **il informe sans délai l’acheteur de ce changement de situation.** [↑](#footnote-ref-5)
6. **Attention**, dans le cadre d’un marché public de défense ou de sécurité, certains documents de preuve sont à fournir au stade de la candidature. Il convient alors de vérifier attentivement les exigences fixées dans les documents de la consultation.

   Dans les autres marchés publics, les candidats ne sont tenus de fournir que des informations. Dans ce cas, s’ils peuvent décider de fournir les documents de preuve de la satisfaction aux conditions de participation au stade de la candidature, ils n’y sont en aucun cas tenus et l’acheteur ne peut juridiquement les y obliger. [↑](#footnote-ref-6)